



CEDRIC PINEDON SAMARTINO - Formateur Multimedia

CPS FORMATIONS / Home Studio - 3, Rue Lebrun - 69004 Lyon

Mobile : +33 (0)6 51 96 19 36

web : cidsamartino.com • email : cidsamartino@gmail.com

Siren : 440 087 849 00046 - Naf : 8559b

Déclaration d'Activité de Formation enregistrée à la Dirrecte : 82691424069 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

Organisme référencé et validé sur www.DATA-DOCK.fr

FORMATION MAO 2017/2018

a l'attention de : Gabriel Joliot directeur - ASSOCIATION MUSICA'LOUE MAIRIE 25440 QUINGEY

PROGRAMME DE FORMATION N° CARIF OREF : 26_102123

MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR en HOME STUDIO

configuration, prise de son, creation musicale, mixage, sur Ableton live 9.7

Objectif : Rendre le sujet autonome dans un home studio et sur scène,
sur un poste de travail informatique dédié à la production et la création musicale.

Cette formation s'adresse à un public de musiciens,
(amateurs, professionnels, intermittents du spectacle, demandeurs d'emploi)
souhaitant **découvrir et se perfectionner à la création musicale en Home-studio.**

- générer du son > le capter > l'éditer > le traiter > l'exporter
- composer et arranger des projets musicaux sur MAC et PC via le logiciel Ableton Live 9
- configurer et travailler dans un home studio

Cet ensemble de 3 modules de 21 heures (63 heures) forme le stagiaire
à réaliser ses projets dans un espace de travail dédié à la création musicale
organisé autour d'un poste informatique, en lui inculquant des connaissances dans les domaines
de l'audio analogique

(normes acoustiques, chemin du son, raccordements de périphériques, prise de son, mixage analogique,
amplification audio, sonorisation, écoutes),

de l'audio numérique (fonctions d'un ordinateur, de son systeme d'exploitation, des logiciels dédiés,
raccordement de périphériques, cartes sons, convertisseurs numériques, controleurs.

normes d'échantillonnage, et utilisation de logiciels et plugs-ins
destinés au traitement du son et à la création musicale),

et de la norme MIDI (contrôle, composition, arrangement, édition de partitions,...).

PRE-REQUIS :

- Pratiquer un ou plusieurs instruments de musique, acoustique ou électronique
- Savoir utiliser un poste de travail informatique MAC ou PC
- Avoir une expérience de l'enregistrement audio dans un cadre amateur ou professionnel

MODALITE D'ACCES :

- Entretien Individuel

EFFECTIF :

- de 1 à 4 élèves maximum.

Les réservations se font par mail par ou téléphone.

Les planning sont programmés sous réserve d'éligibilité et d'acceptation du financement AIF et/ou AFDAS.

Le Centre de Formation Professionnelle est ouvert toute l'année, jours fériés compris,

du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi sur demande. Les sessions sont individuelles.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Rendre le sujet autonome dans un home studio, sur un poste de travail informatique dédié à la pratique de la création musicale.

- Savoir analyser le «chemin du son», le sens du signal audio et MIDI, de l'analogique au numérique
- Configurer / Développer son propre home-studio à partir des normes et configurations professionnelles
- La prise de son et le mixage ; générer du son > le capter > l'éditer > le traiter > l'exporter
- Utiliser l'ordinateur comme un outil de création, grâce à des principes logiques.
- Comprendre les normes et formats d'échange de fichiers audio et numériques professionnels.
- Maîtriser un ou plusieurs logiciels d'enregistrement audio/midi (ABLETON LIVE 9) et de création musicale, en home studio et sur scène (analyse comparative de configurations multi environnements)
- Savoir adapter sa logique individuelle de travail et ses habitudes à des outils en constante évolution.
- Le tout dans une démarche de professionnalisation

LIEU D'ACCUEIL, DATES et HORAIRES DE LA FORMATION INDIVIDUELLE

Lieu d'accueil : CPS FORMATIONS - Home Studio Informatique Musicale - 3, rue Lebrun - 69004 Lyon

Le Home studio du 3 rue Lebrun à Lyon 4°, est un espace de 70 m2 dédié à la création et à l'enseignement musical. C'est un espace évolutif permettant de concevoir de 1 à 4 postes de travail dédiés à la création musicale autour de l'outil informatique Mac ou PC. Nous disposons d'un piano à queue, de guitares et basses acoustiques et électriques, d'instrument de percussions, d'un parc de micros chant et instruments, de convertisseurs et contrôleurs Audio/Midi, et de plusieurs systèmes de monitoring studio et HiFi Audiophiles; Le tout réuni autour de 4 postes informatiques sous Apple OSX et Microsoft Windows. Une cuisine, des sanitaires et un espace de détente permettent aux stagiaires d'apprécier des pauses régulières et nécessaires au bon déroulement de la formation.



La collaboration avec le studio d'enregistrement professionnel «LA STATION MIR», à Lyon 3ème, HUIT PRODUCTIONS, à Lyon 4ème et du magasin de matériel de Home-Studio «ARTIST AUDIO» à Lyon 1er, permet de bénéficier d'un soutien matériel et logistique permettant d'adapter les besoins des élèves et stagiaires aux réalités du marché professionnel, et de rester ainsi à la pointe des dernières technologies. ..

Les horaires d'ouverture habituels sont de 9h00 à 18h00, du lundi au samedi, et le planning du stagiaire en formation individuelle est à définir sur la base de 18 à 32 heures par semaine.

Dates et Horaires : Planning détaillé en Annexe sur le devis de convention de formation

FORMATION MAO

N° CARIF OREF : 26_102123



PROGRAMME DE FORMATION DE 63h.

MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR en HOME STUDIO configuration, prise de son, création musicale, mixage, sur Ableton Live 9

MODULE 1 : M1 - MAO EN HOME STUDIO : CONFIGURATION, ENREGISTREMENT ET MIXAGE AUDIO - 21h

MODULE 2 : M2 - INITIATION MAO - CREATION MUSICALE SUR ABLETON LIVE 9 - PRODUCTION & MIXAGE - 21h

MODULE 3 : M3 - PERFECTIONNEMENT MAO - CONTROLE EN TEMPS REEL ET SCENE SUR ABLETON LIVE 9 - 21h

Objectif de la formation :

Rendre le sujet autonome dans un home studio,
sur un poste de travail informatique dédié à la pratique de la création musicale.

MODULE 1 : M1 - MAO EN HOME STUDIO / configuration, enregistrement et mixage audio

lieu d'accueil : CPS FORMATIONS - Home-Studio évolutif de prise de son et mixage - 3 rue de Lebrun - 69004 Lyon
Huit Productions est un studio d'enregistrement et local de répétition tout équipé permettant de mettre en place divers scénarios et configurations d'enregistrement analogique et numérique. 1 cabine/salle de résidence de 30 m2, régie de 8 m2 et 1 cabine régie bis de 10 m2.
matériel : MIDAS XL3 16, UAD Apollo, Rosetta Apogee, RME, MAC & PC, Ableton Live, Samplitude, parc micros, ...

21 heures (3 journées de 7 heures)

DU LUNDI AU VENDREDI - cf Planning sur devis annexe

> Formateur : Cédric Pinédon-Samartino - 3 rue Lebrun - 69004 Lyon - Tel : 0651961936

JOUR 1 : 7h

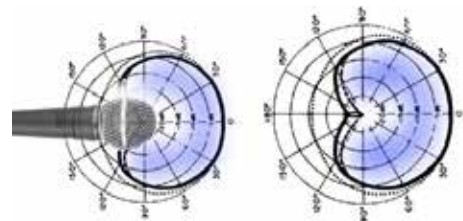
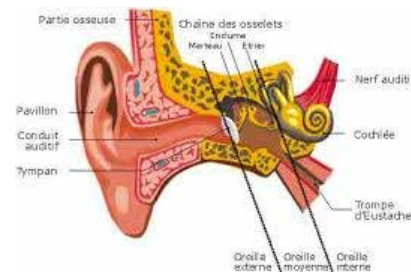
LA CHAÎNE DU SON - DE LA PERCEPTION ACOUSTIQUE À LA NUMÉRISATION

Quelque soit la configuration, le chemin est toujours le même :

- Générer du son > le capturer > le traiter > l'exporter
- Les principes enseignés sont toujours énoncés suivant cette règle.
- Présentation des différents types d'environnements
- home studio/studio/poste de travail pour illustrer la chaîne du son
- les différents types de sources audio et de périphériques
- instruments : acoustiques (percussions, bois, vents) , la voix et les micros,
- instruments électriques (guitares, amplis),
- instruments électroniques (samplers, claviers, etc...)
- effets : racks, pédales, equaliseurs, compresseurs, processeurs d'effets
- les consoles de mixages analogiques / numériques / les contrôleurs /
- les cartes sons et convertisseurs analogique/numérique
- les systèmes de diffusion et de monitoring
- les types de raccordement, les cables.
- les réalités du marché, marques, revendeurs, bundles, budget, copyright.

THEORIE ACOUSTIQUE ET NUMERIQUE

- l'oreille, la perception acoustique, l'acuité auditive
- les fréquences, notions physiques, unités et mesures
- les décibels, les différentes normes en analogique et numérique
- le spectre audio, étude comparative basée sur l'orchestre symphonique comme élément d'approche de la notion de psycho-acoustique et de traitement audio.
- la captation analogique du son
- la numérisation du son, normes d'interfaçage, formats, échantillonnage, supports.
- la norme MIDI, comprendre la différence et les relations avec l'audio.



MODULE 1 : M1 - MAO EN HOME STUDIO / suite

JOUR 2 : 7h

L'ORDINATEUR AU COEUR DE LA CONFIGURATION

Théorie : Logique individuelle et logique informatique

Pratique : Utilisation de l'outil informatique comme extension de la créativité

Vérification des notions de base en Informatique

- Les systèmes d'exploitation MAC OS (apple) et Windows (PC)
- Les fonctions communes à tous les logiciels, quelque soit le système d'exploitation.
Fichier : nouveau - ouvrir - fermer - enregistrer - importer - exporter
Edition : couper - copier - coller
Affichage : fenêtres - navigation - plan
- Leurs spécificités selon le domaine d'application informatique.
 - De l'importance de dédier son ordinateur à une tâche principale.
 - Choisir ses outils en fonction de ses besoins :
 - Démonstration des différents types de logiciels dédiés à la MAO
EDITION, TRAITEMENT AUDIO, MIDI, SYNTHES VIRTUELS, PLUG-INS,
SEQUENCERS, Digital Audio Workstation, RESTORATION, MASTERING, CONVERSION,...
 - les versions de logiciels, leur compatibilité avec les systèmes d'exploitation



JOUR 3 : 7h

CONFIGURATION ET INSTALLATION D'UN HOME STUDIO

- De l'importance de bien choisir la pièce, le lieu de travail
- Savoir définir ses besoins : Matériel acquis / Matériel à acquérir / budgétisation de mise à jour
- Schématiser le chemin du son via tous les périphériques en se servant des notions acquises JOUR 1 et JOUR 2
- Raccorder tout type de périphériques en suivant le chemin du son.
- Atelier de comparaison de paramétrages de logiciels dédiés à la création musicale.

Le protocole ASIO et l'installation de drivers sur Windows,

Le tableau de bord "configuration Audio et midi" sur Mac OSX,

- Améliorer son confort d'écoute en situation de création musicale, le monitoring.

Chaque périphérique de la chaîne du son possède un réglage de volume d'entrée et de sortie.

Comment paramétrer ces volumes de manière à entendre le plus fidèlement le son généré en temps réel, et l'audio numérisée à la lecture.

Cumuler plusieurs systèmes d'écoute, monitoring, sono, hifi, casque.



MODULE 2 : M2 - ABLETON LIVE - 21h

Ableton Live 9



INITIATION MAO - CREATION MUSICALE SUR ABLETON LIVE 9 et 10 - PRODUCTION & MIXAGE

21 heures (3 journées de 7 heures)

DU LUNDI AU VENDREDI - cf Planning sur devis annexe

> Formateur : Cédric Pinédon-Samartino - 3 rue Lebrun - 69004 Lyon - Tel : 0651961936

Ableton Live 9 fait le lien entre le studio et la scène grâce à un flux de production intuitif qui vous permet de tout faire en temps réel. Le puissant étirement temporel et les capacités d'arrangement et de montage vous permettent de créer et d'enregistrer rapidement vos créations musicales, de les finaliser et de les jouer sur scène. Ableton Live 9 est conçu pour laisser libre cours à votre créativité grâce à l'enregistrement audio multipiste de 32 bits/192 kHz et une gamme polyvalente d'instruments, d'effets et de sons. Il fonctionne également avec des instruments et des contrôleurs de tout type.

L'interface graphique d'Ableton Live a été conçue pour optimiser son utilisation en live. Cette dernière, réduite au maximum, permet son utilisation sur un seul écran. L'absence de pop-up, ainsi qu'une unique fenêtre divisée en 5 catégories permet une utilisation sur un matériel plus léger comme un ordinateur portable. Les différentes catégories peuvent être masquées ou affichées par simple clic sur l'icône correspondante, l'espace de travail est ainsi réorganisé à chaque fois que les catégories sont sélectionnées.

PRESENTATION DU LOGICIEL

- Présentation et philosophie du logiciel Historique et présentation
- Comparaison des différentes versions / systèmes / packages
- Compatibilité d'un projet d'une version à une autre (logique de pérennité du travail)
- Installation de la version sur environnement PC / MAC
- Découverte de l'interface et des menus
- Mise en route et réglage des préférences
- Rappels sur les VST / Plugs in / le Bridge 32bits 64bits
- Le navigateur de fichiers
- La bibliothèque

LE MODE SESSION

- Travail en écran Session, les différentes approches possibles
- Enregistrement et création de nouveaux Clips
- Importation à partir de la bibliothèque, de clips conçus avec d'autres logiciels de son (cf Module 2 LOGIC)
- Mixer, pistes, scènes

LE MODE ARRANGEMENT

- Transport, enregistrement, édition, automatisations

LA FENETRE CLIP

- Utilisation de la fenêtre Clip, fonction Loop, mode Warp, enveloppe de clips, grooves.

LE MIDI - LES CONTROLEURS

- Enregistrement de notes et de données MIDI, utiliser un contrôleur, paramètre et affectation, jeu en live.
- Instruments virtuels, effets :
- Utiliser les effets audio et MIDI de live
- Créer ses propres presets
- Utilisation des effets type VST/AU.
- Gestion et finalisation de projets :
- Pré-mastering avec les effets de Live, exporter, sauvegarder, partager un projet.

Ableton Live 9



MODULE 3 : M3 - Ableton Live Perfectionnement - 21h

PERFECTIONNEMENT MAO / CONTROLE EN TEMPS REEL ET JEU SUR SCENE SUR ABLETON LIVE 9 et 10

21 heures (3 journées de 7 heures)

DU LUNDI AU VENDREDI - cf Planning sur devis annexe

> Formateur : Cédric Pinédon-Samartino - 3 rue Lebrun - 69004 Lyon - Tel : 0651961936

Ableton Live a été conçue pour optimiser son utilisation en live.

Grâce à des outils adaptés à n'importe quel environnement audio et midi et une ergonomie intuitive, Ableton Live permet de gérer facilement un programme de séquences, titres, boucles, à utiliser en temps réel sur scène. Pouvoir jouer, enregistrer des instruments en temps réel, les superposer à des parties déjà existantes, les transformer, les faire évoluer, comme de véritables instruments de musique.

COMPRENDRE LES PARAMETRES DE CLIP

Edition de clips Audio & Midi
Les différents modes de déclenchement
Les Follow actions & la gestion des clips

LE WARP AUDIO C'EST QUOI ?

Utilisation du Warp pour les Clips
Les algorithmes de Stretching
Gestion des éléments de transitoire
Quantification automatique appliquée
Recaler manuellement avec le warp

LES GROOVES DANS ABLETON LIVE

Récupération du Groove d'un élément
Application de Groove à un autre Clip
Gestion du Pool de Groove
Maîtriser les grooves dans Ableton Live

TRANSFORMER UN SIGNAL AUDIO

EN EVENEMENTS MIDI
Choix du bon algorithme
Exporter un fichier Midi à partir d'audio
Slice d'une boucle audio
Transformation midi en audio

LES INSTRUMENTS D'ABLETON LIVE

Utilisation des techniques de sampling et celle de la synthèse sonore
Apprendre à utiliser les instruments dans Ableton Live

LA TABLE DE MIXAGE DANS ABLETON LIVE 9

Gestion des entrées et sorties
Le monitoring des pistes
Le routing des pistes
La technique de Resampling
Grouper des pistes
Attribuer des retards de pistes
Connaître le chemin du son dans Live

S'INITIER À L'ENREGISTREMENT DE NOUVEAUX CLIPS

Créer un Clip directement dans la vue Session
Enregistrer dans la vue Arrangement
Les différents modes d'enregistrement (Overdub, Step by step)
Enregistrement en situation de jeu, isolation.

LES RACKS EFFETS ET INSTRUMENTS D'ABLETON LIVE 9

Le principe de fonctionnement et utilité
Création de Macros
Optimiser son accès aux paramètres
Insérer directement des effets dans le Rack
Sauvegarder ses Racks personnels
Apprendre à utiliser les effets et instrus dans Ableton Live

EXPLICATIONS DES AUTOMATIONS ET ENVELOPPE DE TRANSFORMATION

Enregistrement de déclenchement depuis la vue Session
Enregistrer les mouvements de variation dans l'Arrangement
Intégrer des mouvements directement dans la structure d'un Clip

BRANCHER ET PARAMÉTRER CLAVIERS ET SURFACES DE CONTRÔLE

Assignment d'un contrôleur à un ou plusieurs paramètres de Plugin
Réglage en finesse de leur comportement de modulation
Utilisation des touches du clavier comme complément de déclenchement
Les triggers
Le déclenchement midi à partir de l'audio

UTILISATION APPROFONDIE DES TECHNIQUES DE MIXAGE DANS ABLETON LIVE 9

Application d'un effet en insert ou sur départ auxiliaire
Utilisation des techniques d'égalisation
Appliquer des filtres
La compression des pistes
Utiliser la compression de Bus pour le traitement des groupes
Gate/Expandeur
Autofilter
La spatialisation du son
Reverberation, Delays
Elargisseur stéréophonique

UTILISATION D'UNE SURFACE de CONTROLE

Navigation dans un projet avec Push
Utilisation des Pads en mode programmation de Groove Box
Les contrôleurs de paramètres (écriture et automation)
Ecriture de séquences en mode Step by Step
Génération d'accords et de séquences de jeux

ABLETON live 10

Mise à jour 9 vers 10
Nouveautés
Vue d'ensemble
Outil WaveTable (synthé device)
Outil Drum Buss
Effets Pedal et Echo
Outil Capture
Edition clips Multiples
Affichage, zoom et raccourcis

cédric pinédon-samartino



FORMATEUR MULTIMEDIA & MUSIQUE / APPLE CERTIFIED

<http://cidsamartino.com>

DEVIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Devis N°: CS141117-01 / mardi 14 novembre 2017 (valable jusqu'au 14 février 2018)

a l'attention de : Gabriel Joliot directeur - ASSOCIATION MUSICA'LOUE MAIRIE 25440 QUINGEY

FORMATION MAO N° CARIF OREF : 26_102123

PROGRAMME DE FORMATION DE 63h.

MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR en HOME STUDIO

configuration, prise de son, création musicale, mixage, sur Ableton Live 9 et 10

OBJECTIF DE LA FORMATION

Rendre le sujet autonome dans un home studio, sur un poste de travail informatique dédié à la pratique de la création musicale.

- Savoir analyser le chemin du son
- Configurer / Développer son propre home-studio à partir des normes et configurations professionnelles
- La prise de son et le mixage ; générer du son > le capter > l'éditer > le traiter > l'exporter
- Utiliser l'ordinateur comme un outil de création, grâce à des principes logiques.
- Comprendre les normes et formats d'échange de fichiers audio et numériques.
- Maîtriser un ou plusieurs logiciels d'enregistrement audio/midi (ABLETON LIVE 9 dans le cas présent) et de création musicale, en home studio et sur scène (analyse comparaison de configurations multi environnements)
- Savoir adapter sa logique individuelle de travail et ses habitudes à des outils en constante évolution.

Lieu d'accueil : CPS FORMATIONS - Home Studio Informatique Musicale - 3, rue Lebrun - 69004 Lyon

dates : Du 29 JAN. 2018 au 08 FEV. 2018 - (3 x 21h soit 63 heures au total réparties sur 2 semaines)

MODULE 1 : 29, 30 et 31 Jan 2018 , entre 9h00 et 17h00 / (3 journées de 7h)

MODULE 2 : 01, 02 et 05 fev 2018, entre 9h00 et 17h00 / (3 journées de 7h)

MODULE 3 : 06, 07 et 08 fev 2018, entre 9h00 et 17h00 / (3 journées de 7h)

MODULE 1

ENREGISTREMENT ET MIXAGE AUDIO EN CONFIGURATION HOME STUDIO SUR PC

21 heures (3 journées de 7h) / 574 euros TCC. par élève, soit 2296 euros TTC pour 4 élèves

MODULE 1 : 29, 30 et 31 Jan 2018 , entre 9h00 et 17h00 / (3 journées de 7h)

Formateur : Cédric Pinédon-Samartino - Tel 0651961936

MODULE 2

INITIATION MAO - CREATION MUSICALE SUR ABLETON LIVE 9 - PRODUCTION & MIXAGE

21 heures (3 journées de 7h) / 574 euros TCC. par élève, soit 2296 euros TTC pour 4 élèves

MODULE 2 : 01, 02 et 05 fev 2018, entre 9h00 et 17h00 / (3 journées de 7h)

Formateur : Cédric Pinédon-Samartino - Tel 0651961936

MODULE 3

PERFECTIONNEMENT MAO / CONTROLE EN TEMPS REEL ET JEU SUR SCENE SUR ABLETON LIVE 9

21 heures (3 journées de 7h) / 574 euros TCC. par élève, soit 2296 euros TTC pour 4 élèves

MODULE 3 : 06, 07 et 08 fev 2018, entre 9h00 et 17h00 / (3 journées de 7h)

Formateur : Cédric Pinédon-Samartino - Tel 0651961936

MODULE 1 + 2 + 3

TOTAL PAR STAGIAIRE si effectif de 4 : 3 x 574 = 1722 € Toutes Charges Comprises (Non assujetti à la TVA, Article 293B du CGI)

TOTAL GENERAL POUR 4 STAGIAIRES : 4 x 1722 = 6888 € Toutes Charges Comprises (Non assujetti à la TVA, Article 293B du CGI)

six mille huit cent quatre vingt huit euros TTC.

http://www.orientation.auvergnernhonealpes.fr/intercarif/fiche/formation/26_102123

CEDRIC PINEDON SAMARTINO
FORMATIONS MULTIMEDIA
SIRET 440 087 849 00046
D.A. DIRRECTE : 82691424069
T = +33(0)651961936

page

7

A l'issue de la formation le prestataire s'engage à remettre au stagiaire une attestation de fin de stage précisant les compétences acquises.

Le coût de la présente formation est à régler par l'organisme financeur par virement bancaire sur le compte indiqué sur le RIB annexé à réception de facture.

La facture s'accompagne de la feuille d'émargement et présence quotidienne, ainsi que du bilan pédagogique.

conditions générales de vente au verso

CEDRIC PINEDON SAMARTINO - Formateur Multimedia

CPS FORMATIONS / Home Studio - 3, Rue Lebrun - 69004 Lyon

Mobile : +33 (0)6 51 96 19 36

web : cidsamartino.com • email : cidsamartino@gmail.com

Siren : 440 087 849 00046 - Naf : 8559b

Déclaration d'Activité de Formation enregistrée à la Dirrecte : 82691424069 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - Validé DATA-DOCK



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CPS Formations est un organisme de formation professionnelle spécialisée dans les technologies des métiers artistiques de la culture. Son siège social est fixé au 3, rue Lebrun - 69004 Lyon. CPS Formations conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à Lyon et sur l'ensemble de la région Rhône Alpes, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de CPS Formations .
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de CPS Formations et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par CPS Formations pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

1-Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par CPS Formations pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

2-Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Non assujéti à la TVA, Article 293B du CGI. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de CPS Formations. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. CPS Formations aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à CPS Formations .

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à CPS Formations . En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par CPS Formations au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à CPS Formations au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, CPS Formations se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

3-Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le Client à CPS Formations au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, CPS Formations offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de CPS Formations, et après accord éventuel de l'OPCA,

- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

4-Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par CPS Formations . En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de CPS Formations distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le

Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à CPS Formations .

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, CPS Formations se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation

- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation

- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

5-Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur le guide de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures maximum.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, à Lyon, les formations se déroulent de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de CPS Formations accueillent les Stagiaires de 09h00 à 18h00.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

6-Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à CPS Formations ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. CPS Formations peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, CPS Formations se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

7-Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par CPS Formations au Client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à CPS Formations par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre CPS Formations, l'OPCA ou le Client.

A l'issue de la formation, CPS Formations remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, CPS Formations lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

8-Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, CPS Formations est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

CPS Formations ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à CPS Formations, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CPS Formations .

9-Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par CPS Formations pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de CPS Formations . Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

9-Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

10-Confidentialité et communication

CPS Formations, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par CPS Formations au Client.

CPS Formations s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par CPS Formations comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise CPS Formations à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

11-Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de CPS Formations.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, CPS Formations conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, CPS Formations s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

12-Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et CPS Formations à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

CEDRIC PINEDON SAMARTINO
FORMATIONS MULTIMEDIA
SIRET : 440 087 849 00046
D.A. DIRRECTE : 82691424069
T = +33(0)651961936



LIVRET D'ACCUEIL & extrait du REGLEMENT INTERIEUR

TITRE : MAO / MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

PRISE DE SON, CREATION MUSICALE, MIXAGE, en HOME STUDIO sur MAC ou PC

Rendre le sujet autonome dans un home studio, sur un poste de travail informatique dédié à la pratique de la création musicale.

- Savoir analyser le chemin du son
- Configurer / Développer son propre home-studio à partir des normes et configurations professionnelles
- La prise de son et le mixage ; générer du son > le capter > l'éditer > le traiter > l'exporter
- Utiliser l'ordinateur comme un outil de création, grâce à des principes logiques.
- Comprendre les normes et formats d'échange de fichiers audio et numériques.
- Maîtriser un ou plusieurs logiciels d'enregistrement audio/midi (ABLETON LIVE 9 dans le cas présent) et de création musicale, en home studio et sur scène (analyse comparaison de configurations multi environnements)
- Savoir adapter sa logique individuelle de travail et ses habitudes à des outils en constante évolution.

LIEU D'ACCUEIL, DATES et HORAIRES DE LA FORMATION INDIVIDUELLE

Lieu d'accueil : CPS FORMATIONS - Home Studio Informatique Musicale - 3, rue Lebrun - 69004 Lyon

dates : Du 29 JAN. 2018 au 08 FEV. 2018 - (3 x 21h soit 63 heures au total réparties sur 2 semaines)

MODULE 1 : 29, 30 et 31 Jan 2018 , entre 9h00 et 17h00 / (3 journées de 7h)

MODULE 2 : 01, 02 et 05 fev 2018, entre 9h00 et 17h00 / (3 journées de 7h)

MODULE 3 : 06, 07 et 08 fev 2018, entre 9h00 et 17h00 / (3 journées de 7h)

Descriptif du lieu d'accueil

Le Home studio du 3 rue Lebrun à Lyon 4°, est un espace de 70 m2 dédié à la création et à l'enseignement musical.

C'est un espace évolutif permettant de concevoir de 1 à 4 postes de travail dédiés à la création musicale autour de l'outil informatique Mac ou PC. Nous disposons d'un piano à queue, de guitares et basses acoustiques et électriques, d'instrument de percussions, d'un parc de micros chant et instruments, de convertisseurs et contrôleurs Audio/Midi, et de plusieurs systèmes de monitoring studio et HiFi Audiophiles; Le tout réuni autour de 3 postes informatiques sous Apple OSX et Microsoft Windows.

La collaboration avec les studio d'enregistrement professionnel «LA STATION MIR», à Lyon 3ème, HUIT PRODUCTIONS, à Lyon 4ème et du magasin de matériel de Home-Studio «ARTIST AUDIO» à Lyon 1er, permet de bénéficier d'un soutien matériel et logistique permettant d'adapter les besoins des élèves et stagiaires aux réalités du marché professionnel, et de rester ainsi à la pointe des dernières technologies.

Pauses et Repas : Une cuisine, des sanitaires et un espace de détente permettent aux stagiaires d'apprécier des pauses régulières et nécessaires au bon déroulement de la formation. Il conviendra d'apporter une collation et il est possible de réchauffer simplement des repas préparés à l'avance dans le lieu d'accueil. L'élève pourra néanmoins s'absenter pour la pause déjeuner durant une heure, entre 12h et 13h, ou devra prévenir de l'horaire de pause qu'il souhaite prendre dès son arrivée le matin de chaque cours.

Assiduité : Le planning ci dessus est mis en place avec l'accord du stagiaire. Chaque demi journée le stagiaire signe la feuille d'émargement pour attester de sa présence au cours. Toute modification du planning doit être proposée au moins 7 jours ouvrés à l'avance. Le cas échéant, les retards ou absences sont déclarés lors de la remise du document d'émargement au financeur.

Accès :

Transports en Commun Lyonnais : ligne 13 Arrêt Austerlitz, 5 mn à pied, ou, Metro Croix Rousse, 12 min à pied

En voiture, parking payant horodateur le long de la Rue Lebrun, ou Parking payant LPA Croix rousse.

CEDRIC PINEDON SAMARTINO
FORMATIONS MULTIMEDIA
SIRET 440 087 849 00046
D.A. DIRRECTE : 82691424069
T = +33(0)651961936

cédric pinédon-samartino

FORMATEUR MULTIMEDIA / APPLE CERTIFIED



REGLEMENT INTERIEUR

article 1 : Personnel assujetti

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par Cédric Pinédon Samartino.

article 2 : Conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène. Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement. Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

article 3 : Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

article 4 : Utilisation des machines et du matériel

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

article 5 : Consigne d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires. Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation. (sur ce point particulier, voir les articles R.4227 -28 et suivants du Code du Travail)

article 6 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

article 7 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

article 8 : Accès au poste de distribution des boissons

Les stagiaires auront accès au moment des poses fixées aux postes de distribution de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

article 9 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours et dans les ateliers.

article 10 : Horaires - Absence et retards

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou le responsable

de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes:

En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation de l'organisme.

Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences. Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

article 11 : Accès à l'Organisme

Sauf autorisation expresse de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent:

Y entrer ou y demeurer à d'autres fins;

Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou au stagiaires.

Accès Transports en Commun Lyonnais : ligne 13 Arrêt Austerlitz, 5 mn à pied, ou, Metro Croix Rousse, 12 min à pied

En voiture, parking payant horodateur le long de la Rue Lebrun, ou Parking payant LPA Croix rouisse

article 12 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

article 13 : Information et affichage

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

article 14 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).

article 15 : Sanction

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister:

Soit en un avertissement;

Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre;

Soit en une mesure d'exclusion définitive (il est rappelé que dans la convention passée par l'organisme avec l'État ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncées ci-dessus).

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

le responsable de l'organisme de formation de l'organisme doit informer de la sanction prise:

L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise;

L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

article 16 : Procédure disciplinaire

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée et où il existe un conseil de perfectionnement, celui-ci est constitué en commission de discipline, où siègent les représentants des stagiaires.

Il est saisi par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.

Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une sanction immédiate (exclusion, mise à pied), aucune sanction définitive, relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

article 17 : Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 01 janvier 2017 : copie remise au stagiaire au premier jour de la formation.

Nom, Prénom et Signature du stagiaire :

Signature du formateur :

CEDRIC PINEDON SAMARTINO
FORMATIONS MULTIMEDIA
SIRET 440 087 849 00046
D.A. DIRECTE : 82691424069
T = +33(0)651961936

CEDRIC PINEDON SAMARTINO - Formateur Multimedia

CPS FORMATIONS / Home Studio - 3, Rue Lebrun - 69004 Lyon

Mobile : +33 (0)6 51 96 19 36

web : cidsamartino.com • email : cidsamartino@gmail.com

Siren : 440 087 849 00046 - Naf : 8559b

Déclaration d'Activité de Formation enregistrée à la Dirrecte : 82691424069 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - Validé DATA-DOCK

cedric pinedon samartino
23 rue belfort (siège social) / 3, rue
lebrun (centre de formation)
69004 lyon

À Paris, le 22/05/2017

Objet : Attestation de conformité préalable au financement d'actions de formation

Madame, Monsieur,

Le 22/05/2017, Pôle emploi a procédé à l'examen des différentes pièces que vous nous avez adressées afin de vérifier la conformité de votre organisme de formation aux exigences du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

Pôle emploi considère que vous remplissez les conditions requises pour être déclaré conforme aux exigences du décret du 30 juin 2015.

Cette attestation vous permet de présenter des demandes de prise en charge individuelles (AIF et POE I) à Pôle emploi.

Elle est valable de manière permanente, sauf suspension actée par Pôle emploi à l'issue d'un contrôle qualité et dont vous serez informé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur régional